



Liberté Égalité Fraternité

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien ┌┤

	argée de l'examen au cas par cas
Date de réception :18	
N° d'enregistrement : F09324P0150	
Intitulé du projet	
MARTIGUES - MAS DE POUANE (13) AMENAGEMENT DU QUARTIER DANS LE CADRE DI	J NPNRU
Identification du (ou des) maître(s) o	l'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(
	l'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(
	l'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(Prénom(s)
Personne physique	
Personne physique Nom	
Personne physique Nom	
Personne physique Nom Personne morale	Prénom(s)
Personne physique Nom Personne morale Dénomination	Prénom(s)
Personne physique Nom Personne morale Dénomination Métropole Aix-Marseille-Provence	Prénom(s) Raison sociale
Personne physique Nom Personne morale Dénomination Métropole Aix-Marseille-Provence N° SIRET	Prénom(s) Raison sociale Type de société (SA, SCI)
Personne physique Nom Personne morale Dénomination Métropole Aix-Marseille-Provence N° SIRET 2 0 0 0 5 4 8 0 7 0 0 0 0 1	Raison sociale Type de société (SA, SCI) EPCI

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39 b	Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha (9,0 ha)

3.1 L	Le projet	: fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux
et I	II de l'art	ticle R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?
	Oui	✓ Non
3.2 L	Le projet	: fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du II
de l'a	article R	.122-2-1 ?
	Oui	✓ Non
4	Caracto	éristiques générales du projet
	Doivent être	e annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.
_		

Ce projet vise à améliorer le cadre de vie des habitants en proposant des espaces verts de qualité, plus adaptés, et plus attractifs afin de renforcer les liens inter générationnels et les espaces de respiration.

Les espaces de stationnement seront optimisés afin d'améliorer les espaces disponibles pour les résidents et offrir une organisation plus ordonnée des véhicules dans le quartier.

Certains bâtiments feront l'objet d'une démolition, et une reconstruction visera à ouvrir le quartier sur les espaces résidentiels adjacents. L'idée principale est de favoriser la mixité social en diversifiant les typologies de logements et en proposant une offre plus diversifiée pour les ménages actuels. En plus des logements locatifs, 45 logements en accession seront proposés en remplacement des 3 bâtiments ouest concernés par la démolition.

Le quartier ne sera pas densifier mais sera plus attractif et avec une qualité de vie améliorée.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les bâtiments préservés feront l'objet d'une réhabilitation thermique (en conservant les habitants) afin de favoriser une meilleure isolation des bâtiments et donc des performances énergétiques en accord avec les objectifs actuels de confort et d'économie d'énergie.

4.2 Objectifs du projet

Améliorer le cadre de vies des habitants en proposant des logements de meilleurs qualité, et des espaces verts publics plus attractifs. Ces espaces seront agrémentés par des jeux pour enfants et du mobilier urbain afin de favoriser la vie de quartier, les espaces de détente, de sport e plein air et les liens intergénérationnels. Offrir des zones de fraicheur dans le quartier en améliorant les espaces verts publics pour tous.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

F [Réalisation des espaces verts publics et optimisation des espaces de stationnement Résidentalisation des sorties et des entrées des bâtiments. Démolition partielle des bâtiments et reconstruction de logements avec dédensification des espaces. Réhabilitation thermique des bâtiments conservés.
•	veriabilitation thermique des batiments conserves.
4	1.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement
	Dans sa phase d'exploitation, le quartier sera un lieu résidentiel, de vie des occupants, avec des zones attractives espaces verts, avec mobilier urbain et jeux pour enfants), des espaces de stationnement pour les résidents.
	À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
F	Permis de construire (intégrant permis démolir)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
	9,02 hectares 7,23 hectares
Surface de plancher (SDP) développée	990 m²

4.0			100	
4.6	Local	lisation	du r	projet

Surface de plancher (SDF) developpee	990 III
Localisation du projet	
Adresse et commune d'implantation	
·	
Numéro : 12 Voie : ALLEE DU MAS DE POUANE	
Lieu-dit :	
Localité : MARTIGUES	
Code postal : 1 3 5 0 0 BP : Cedex :	
Coordonées géographiques ^[1]	
Long. : 4 3 ° 2 4 , 4 1 " N Lat. : 0 5 ° 0 1 , 0 5 " E	
Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement	32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43°
Point de départ : Long. : ° " Lat. : ° °	33
Point de d'arrivée : Long. : ° " Lat. : °	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
Communes traversées :	
Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le	projet est soumis :
PLU DE MARTIGUES, zone UB	
(i) Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.	
S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou c	l'un ouvrage existant ?
✓ Oui	
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'obje environnementale ?	et d'une évaluation
☐ Oui ☑ Non	

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le site de projet est actuellement concerné par des logements collectifs, des espaces verts publics, des zones de stationnement et un réseau routier imperméabilisé. La cité s'est construite dans les années 1964. L'objectif du projet est de démolir une partie des logements (ouest) afin de connecter le quartier aux espaces résidentiels limitrophes. Le projet envisage également un réaménagement des espaces verts publics, et la résidentalisation des bas d'immeubles. Les bâtiments restants feront l'objet d'une réhabilitation thermique afin de valoriser les logements.

Ainsi le confort des habitants sera optimisé avec des espaces viaires de meilleur qualité, des zones de stationnement repensées et des espaces verts publics attractifs (jeux pour enfants, mobilier urbain...).

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

(i) Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		V	
En zone de montagne ?		V	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		V	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	V		MARTIGUES
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		V	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	V		PPBE des Bouches du Rhône Le PPBE 3ème échéance a été approuvé par arrêté préfectoral du 30 juillet 2019. Le PPBE de 2ème échéance a été approuvé par arrêté préfectoral du 3 octobre 2017. Le PPBE des infrastructures routières du réseau national de 1ère échéance a été approuvé par arrêté préfectoral du 29 mai 2013.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		V	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		V	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan	V		La commune est concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels Retrait gonflement des sols argileux, approuvé le 17/08/2004.
de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	V		Selon les données fournies par le site de la préfecture des Bouches-du-Rhône, la commune de Martigues est actuellement concernée par un PPRIF prescrit le 15 décembre 2020 et prorogé le 27 octobre 2023
Dans un site ou sur des sols pollués ?		V	
Dans une zone de répartition des eaux ?		V	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		V	
Dans un site inscrit ?		V	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		V	
D'un site classé ?		V	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	V		La modification des espaces verts publics va impliquer des besoins en arrosage les 1eres années afin de favoriser l'ancrage des végétaux. Le choix s'est cependant porté sur des espèces en accord avec les contraintes climatiques actuelles (sécheresse, restriction d'eau, climat changeant)
Ressources	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		V	
Resso	Est-il excédentaire en matériaux ?		V	
	Est-il déficitaire en matériaux ?		✓	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		V	

Inc	Incidences potentielles		Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	V		
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		V	Le secteur de projet est une zone très urbaine, où la végétation en place est majoritairement ornementale, et où l'anthropisation est dominante depuis de nombreuses années. Ce projet sera donc l'occasion de parfaire l'ambiance végétale du quartier par la création d'îlots de fraîcheurs et de zones de détente et de rencontre adaptées à toutes les générations.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		V	Le projet est situé en dehors des espaces Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		V	Le projet se situe dans une zone anthropisée et urbanisée de la commune de Martigues, dans le quartier de Mas de Pouane.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	V		Le secteur d'étude est concerné par le risque transport de matières dangereuses. Une canalisation de transport de gaz naturel et d'hydrocarbures est présente à proximité du secteur d'étude à l'est.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	V		Le secteur d'étude est concerné par des risques importants vis à vis du phénomène de retrait gonflement des sols argileux. La commune et le secteur d'étude sont concernés par des risques sismiques modérés.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		V	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		V	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?		V	La dédensification du quartier va permettre la création de zones de respiration. Le fait que le projet n'envisage pas de construire de logements supplémentaires permet de considérer que les déplacements ne seront pas densifiés. Les déplacements routiers resteront donc inchangés et ne seront pas de nature et être revus à la hausse. Le développement des transports en commun (bus et train) dans les environs permettent de proposer une offre plus étendue et alternative à la voiture pour les déplacements.	
	Est-il source de bruit ?		V	Le projet n'est pas de nature à engendrer du bruit hormis pendant la phase travaux, démolition(travail des espaces verts, zones de stationnement)	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	V		le projet se situe dans une zone urbaine animée par des bruits urbains, (trafics, déplacements, circulation)	
Nuisances	Engendre-t-il des odeurs ?		V		
Nuisa	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		V		
	Engendre-t-il des vibrations ?		V		
	Est-il concerné par des vibrations ?		✓		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		V		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	V		Le projet se situe dans une zone urbaine animée par des éclairages publics en place depuis de nombreuses années afin de faciliter l'accès aux résidents lors des périodes nocturnes.	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		V	Il n'y a pas de rejets dans l'air supplémentaire à considérér hormis les rejets en lien avec le trafic routier. Le développement du train et du bus dans les environs, ainsi que le projet de contournement de la RN568 vont permettent de revoir à la baisse ces rejets et d'envisager une amélioration locale de la qualité de l'air.	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?		V		
	Si oui, dans quel milieu ?		V		

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	V		La réalisation de nouveaux logements va engendrer la création d'eaux usées. Cependant aucun logement supplémentaire ne sera créé, ce qui permet de prévoir une production d'eau usées équivalente à l'état initial.
Émis	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	V		Le projet va générer la production de déchets verts lors de la réfection et de l'entretien des espaces verts. Le réalisation de nouveaux logements va induire la production de déchets ménagers mais cette production ne sera pas plus conséquente qu'à l'état initial.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		V	
Patrimoi de vie/Pc	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		V	

6.2 Les incidences du projet identifiées a	υ 6.1 sont-elles	susceptibles d'	'être cumulées a	avec
d'autres projets existants ou approuvés ?				

Oui Oui	✓	Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets de différentes natures évoquées dans le cadrage (partie IV) sont orchestrés par un phasage, qui implique la réalisation du projet étape par étape.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?	
□ Oui ☑ Non	
Si oui, décrivez lesquelles :	
6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des	
incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables	
6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'êt	re
retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet su	
l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellemen	
étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient c</u>	
préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée	<u>).</u>
Le projet va engendrer une amélioration des espaces paysagers avec mise en place d'ilots de fraîcheurs et optimisation de la palette végétale, avec des espèces méditerranéennes adaptées au climat (nécessitant moins	

d'arrosage).

Ces investissements permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants, la qualité de l'air, localement, et l'aspect esthétique du quartier dans son ensemble. La réalisation d'espaces paysagers multistratés et orientés vers des plantes fleuries et colorées pourra également attirer de nombreux pollinisateurs, jusqu'alors absents. La réalisation de cheminements doux, est également un appel à la promenade et la détente, au détriment de la voiture. L'amélioration des espaces de vie du quartier vont permettre de recentrer les points d'intérêt localement, et donc de limiter les déplacements des habitants.

Etant donné que le projet ne met pas évidence la réalisation de logements supplémentaires, le trafic routier n'est pas considéré comme croissant.

Également, l'amélioration des espaces de stationnement résidentiels, vont participer à fluidifier le trafic et limiter les déplacements véhiculés...

A noter également, que le projet de contournement de la RN568, le développement du train et du bus, couplé à l'ensemble des mesures présentées dans le PPA des Bouches du Rhône, représentent des investissement complémentaires en faveur d'une qualité de l'air améliorée. La limitation des trafics routiers et la diminution locale des polluants atmosphériques, devraient permettre, au cours des années, d'offrir aux habitants de Martigues, une qualité de l'air améliorée en tout point.

De plus les logements conservés feront l'objet d'une réhabilitation thermique, ce qui participera à améliorer l'isolation des logements et donc limiter les dépenses énergétiques.

En conclusion, le projet met en évidence des incidences positives sur l'environnement.

7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'aménagement du quartier de Mas de Pouane, vise à améliorer le cadre de vie des habitants en créant des îlots de fraîcheurs, et en optimisant l'isolation du bâti et les espaces de stationnement.

Ces investissements vont donc parfaire le cadre de vie, le rendu paysager, la qualité de l'air mais également atténuer les nuisances sonores (voir chap IV.2 du cadrage environnemental).

L'ensemble des problématiques environnementales ont été prises en compte dans ce projet, visant l'amélioration d'un espace urbain, dense, urbanisé, à ce jour peu valorisé et enclavé

De ce fait, au regard des incidences positives que propose ce projet, une évaluation environnementale n'apparaît pas nécessaire. Ce projet faisant partie du NPNRU, le renouvellement urbain, participe donc à améliorer l'aspect environnemental du guartier sous toutes ses formes.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet						
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	V				
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	✓				
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	V				
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	V				
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	V				
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	V				
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	V				

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Cadrage environnemental, réglementaire et hydraulique (EVEN CONSEIL/ OPSIA)	P
2	Étude biodiversité (ECOTONIA)	V
3		
4		
5		

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom TAVERNI		
Prénom Eric		METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Qualité du signataire	Directeur Général Délégué Aménagement Durable,	Bric TAVE 211
	Habitat, Inclusion et Cohésion Territoriale	Directeur Gr. Saud
À Marseille		Language and the second se
Fait la 1 0 1 0 1	11/2 0 2 4	Signature du (des) demandeur(s)